

RUES

CHAUVIN, Avenue

Divers

---

*Archives Municipales  
de Montréal*

---

Si vous vous dépos-  
sez de ce document  
veuillez en prévenir  
sans retard  
L'ARCHIVISTE

If you give away this  
document, please ad-  
vise, without delay,  
the  
ARCHIVIST

Avenue CHAUVIN

Situé dans le quartier Mercier, cette voie s'étend d'un point situé à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton, à partir de la rue Langelier vers l'ouest, sur une distance de 500 pieds.

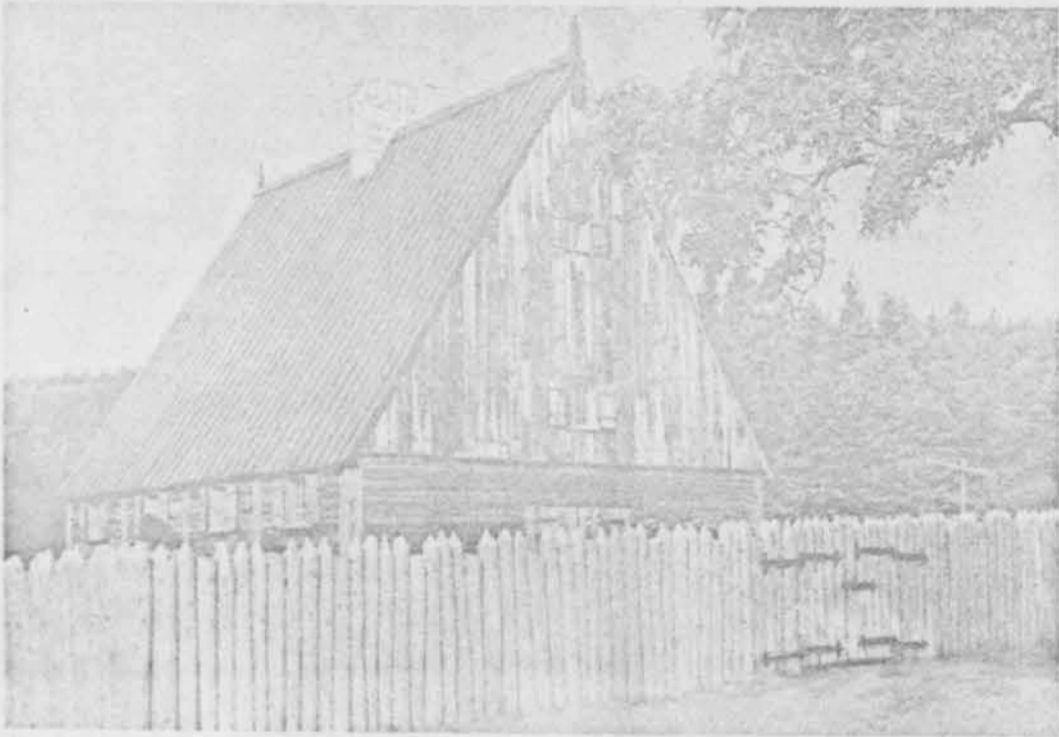
Ainsi appelée le 17 mars 1960, en souvenir d'un capitaine de ce nom, désigné par Champlain au commandement de Québec, durant l'absence de ce dernier lors de son passage en France en 1609.

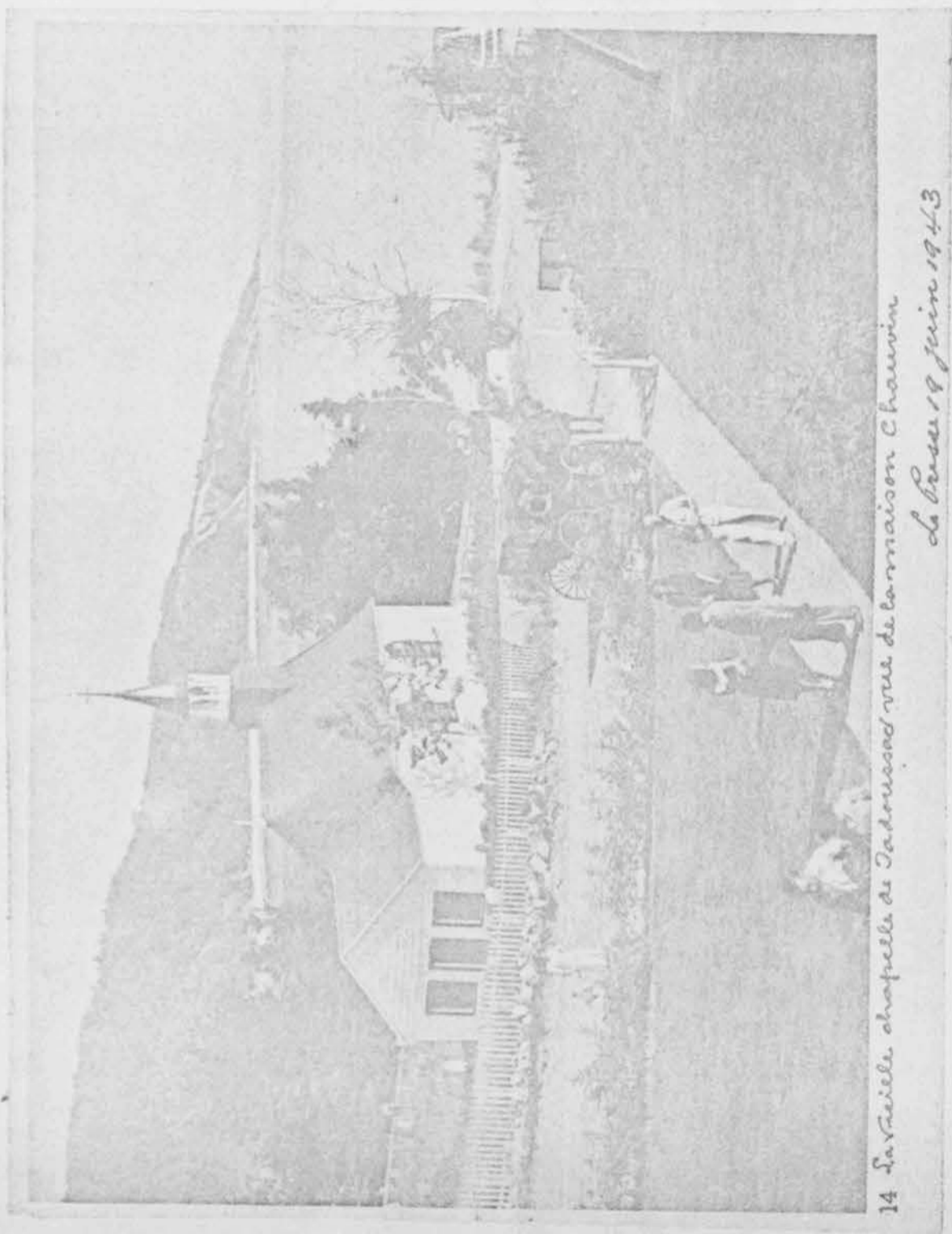
En haut. — Une vue de  
l'extérieur de la maison Chauvin.

Une vue de l'intérieur de la  
maison.

*La Presse 19 juin 1943*

## LA MAISON DE PIERRE DE CHAUVIN





14 La vieille chapelle de Tadoussac vue de la maison Chauvin

Le 19 juin 1943

CITÉ DE MONTRÉAL



CANADA

CITY OF MONTRÉAL

FEB 4 1960

COMITÉ CONSULTATIF  
DU SERVICE D'URBANISME  
ADVISORY COMMITTEE  
OF THE CITY PLANNING DEPARTMENT

UN. 1-3811.  
HÔTEL DE VILLE. le 3 février 1960.  
CITY HALL.

Monsieur Romeo Mondello, ing.p.,  
Directeur du service d'Urbanisme,  
Hôtel de ville.

Rapport vu, approuvé et transmis  
au directeur des Services Municipaux

Le directeur du Service d'Urbanisme  
*Romeo Mondello*

Dénomination de six voies dans le  
quartier Mercier

Monsieur le directeur,

Le Comité de la Toponymie, lors d'une séance passée, a dénommé toutes les voies du territoire, alors en partie seulement cadastrées, compris entre la rue Sherbrooke, le boulevard Rosemont, la Pépinière municipale et le Cimetière de l'Est, dans le quartier Mercier. Les noms choisis ont été subséquentement ratifiés par la Commission d'Urbanisme. Toutefois, il fut demandé de ne recommander ces dénominations qu'au fur et à mesure que ces voies seraient cadastrées.

Six de ces voies, au nord de la rue de Renty, le sont maintenant et, de plus, des maisons sont en voie d'y être érigées. Rappelons que les services publics ne sont pas donnés aux résidents d'une voie tant et aussi longtemps qu'un nom n'a pas été donné officiellement.

La première de ces voies, indiquée en bleu sur le plan ci-joint, est dans l'axe de la rue Mignault existante, et s'étend vers le nord à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1124 pieds. Le Comité lui a donné le nom de rue Mignault.

La seconde voie, indiquée en brun, constitue le prolongement de la rue Langelier existante et s'étend elle aussi vers le nord à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1124 pieds. Son nom ne peut être autre que rue Langelier.

La troisième voie, indiquée en vert, s'étend immédiatement au nord de l'avenue de Renty à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 535 pieds. Le Comité lui a choisi le nom d'avenue Le Breton en souvenir de Guillaume Le Breton, capitaine de l'Émérillon qui accompagna Jacques Cartier dans ses voyages au Canada.

\*\*\*\*\*

2...

La quatrième voie, indiquée en violet, s'étend vers le nord, à 160 pieds à l'ouest de la rue Langelier, à partir de l'avenue Le Breton sur une distance de 160 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'ouest sur une distance de 341 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers le nord sur une distance de 386 pieds. Le Comité lui a donné le nom d'avenue Jalobert pour rappeler Marc Jalobert, capitaine de la Petite-Hermine, beau-frère et compagnon de Jacques Cartier dans ses voyages.

La cinquième voie, indiquée en jaune, s'étend à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 500 pieds. Le Comité lui a donné le nom d'avenue Chauvin en souvenir du capitaine de ce nom que Champlain nomma pour commander à Québec à sa place lors de son premier passage en France en 1609.

La dernière voie, indiquée en rouge, s'étend à 160 pieds au nord de l'avenue Chauvin à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 533 pieds. Le nom choisi est celui d'avenue Pérodeau en mémoire de Narcisse Pérodeau (1851-1932), législateur et administrateur, président de la Chambre des Notaires de 1912 à 1915, conseiller législatif en 1897, membre du cabinet Gouin en 1910, lieutenant-gouverneur de la province de Québec de 1924 à 1929, de nouveau conseiller législatif et membre du cabinet Taschereau de 1929 à 1932.

Tel que mentionné précédemment, ces noms ont été ratifiés par la Commission d'Urbanisme.

En conséquence, je vous prie de demander au Comité exécutif de recommander au Conseil de donner, dans le quartier Mercier, les noms de:

1. rue Mignault à la voie formée du lot de subdivision no 1444 du lot originaire no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Mignault existante à partir de l'avenue de Kenty sur une distance de 1124 pieds;
2. rue Langelier à la voie formée des lots de subdivision nos 1504, 1505 et 1506 du lot originaire no 41 ainsi que du lot de subdivision no 442 du lot originaire no 40 du même cadastre et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Langelier existante à partir de la rue de Kenty sur une distance de 1124 pieds;
3. avenue Le Breton à la voie formée du lot de subdivision no 358 du lot originaire no 40 dudit cadastre et qui s'étend immédiatement au nord de l'avenue de Kenty vers l'ouest à partir de la rue Langelier sur une distance de 535 pieds;

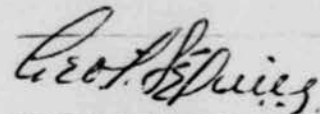
.....

4. avenue Jalobert à la voie formée des lots de subdivision nos 375, 376 et 413 du lot originaire no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe et qui s'étend vers le nord à 160 pieds à l'ouest de la rue Langelier à partir de l'avenue Le Breton sur une distance de 160 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'ouest sur une distance de 341 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers le nord sur une distance de 386 pieds;
5. avenue Chauvin à la voie formée du lot de subdivision no 414 du lot originaire no 40 du même cadastre et qui s'étend à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton à partir de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 533 pieds;
6. avenue Pérodeau à la voie formée du lot de subdivision no 441 du lot originaire no 40 dudit cadastre et qui s'étend à 160 pieds au nord de la rue Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 533 pieds.

Comme ces voies ne sont pas encore entièrement la propriété de la Ville, c'est au Conseil qu'il appartient d'approuver ces noms en vertu du paragraphe 156 de l'article 300 de la Charte.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,



Georges-r. Séguin

GFS/HP



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal  
de Montréal, tenue le 17 mars 1960.

L'article 140 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du Comité exécutif:

"LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports ci-joints du directeur du service d'urbanisme, de donner

a) le nom de place Etienne-Erûlé à la place formée des lots de subdivision nos 9 à 14 inclusivement du lot no 172 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et située dans le quadrilatère borné par le boulevard Gouin, la rivière des Prairies et les rues Berthelet et du Pont;

b) le nom de rue Taché à la voie formée du lot no P.213 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui s'étend dans l'axe de la rue Taché existante, de la rue Prieur à la rue Fleury;

c) le nom de place Taché à la place formée du lot de subdivision no 53 du lot no 214 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et qui s'étend en bordure ouest de la rue Taché, entre les rues Prieur et Fleury;

d) le nom de rue Frigon à la voie formée des lots de subdivision nos 102, 106, 107 et 108 du lot no 325 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui s'étend vers le sud, dans l'axe de la rue Frigon existante, sur une distance de 460 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'est sur une distance de 400 pieds;

e) le nom de Place Frigon à la place formée des lots de subdivision 103, 104 et 105 du lot no 325 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui s'étend en bordure est de la rue Frigon, entre les rues de Louisbourg et Dudemaine;

f) le nom de parc Villeray au parc borné par l'arrière des lots en bordure est de la rue Boyer, la rue Jarry, l'avenue Christophe-Colomb et la rue du Rosaire, ainsi que par l'avenue Christophe-Colomb et les rues Jarry, de Normanville et Villeray;

g) le nom de parc Thomas-Chapais au parc borné par le boulevard Bernard, les rues Sherbrooke, Joffre, de Grosbois et des Ormeaux, et la limite nord de la Cité;

h) le nom de parc et terrain de jeux de Normanville au parc et terrain de jeux formé des lots de subdivision nos 900 à 930 inclusivement, 932 à 960 inclusivement, 961 et 961-1 du lot no 488 du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet, et qui est situé en bordure nord de la rue Everett, entre les rues de La Roche et de Normanville;

i) le nom de boulevard Persillier à la voie connue présentement sous le nom de rue Drouart et qui s'étend en bordure ouest du boulevard Persillier un peu au nord et un peu au sud de la rue de Louisbourg;



- 2 -

j) le nom de boulevard Henri-Bourassa à la voie connue présentement sous le nom de rue de l'Ange-Gardien, et qui s'étend en bordure nord du boulevard Henri-Bourassa à partir de la rue Rita jusqu'à un peu à l'est de la rue d'Iberville;

k) le nom de terrain de jeux Saint-Emile au terrain de jeux formé des lots nos 50-251 à 265 inclusivement, P.50-266 à 269 inclusivement et P.30 du cadastre du village incorporé d'Hochelaga, et borné par les rues Darling, Saint-Germain, Rachel et Davidson et le lot no 30-293 du même cadastre;

l) le nom de rue de Liège à la voie, connue présentement sous le nom de chemin de la Côte-Saint-Michel, qui s'étend dans l'axe de la rue de Liège existante à partir de la rue Saint-Hubert jusqu'à l'avenue Christophe-Colomb;

m) le nom de rue Mignault à la voie formée du lot de subdivision no 1444 du lot no 41 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Mignault existante, à partir de l'avenue de Renty sur une distance de 1,124 pieds;

n) le nom de rue Langelier à la voie formée des lots de subdivision nos 1504, 1505 et 1506 du lot no 41 et du lot de subdivision no 442 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord dans l'axe de la rue Langelier existante à partir de la rue de Renty sur une distance de 1,124 pieds;

o) le nom d'avenue Le Breton à la voie formée du lot de subdivision no 358 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend immédiatement au nord de l'avenue de Renty vers l'ouest à partir de la rue Langelier sur une distance de 535 pieds;

p) le nom d'avenue Jalobert à la voie formée des lots de subdivision nos 375, 376 et 413 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend vers le nord à 160 pieds à l'ouest de la rue Langelier à partir de l'avenue Le Breton, sur une distance de 160 pieds, pour bifurquer à angle droit vers l'ouest sur une distance de 341 pieds, pour bifurquer de nouveau à angle droit vers le nord sur une distance de 386 pieds;

q) le nom d'avenue Chauvin à la voie formée du lot de subdivision no 414 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend à 386 pieds au nord de l'avenue Le Breton à partir de la rue Langelier vers l'ouest, sur une distance de 500 pieds;

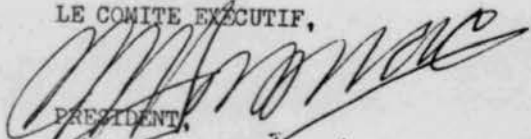
r) le nom d'avenue Pérodeau à la voie formée du lot de subdivision no 441 du lot no 40 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et qui s'étend à 160 pieds au nord de la rue Langelier vers l'ouest, sur une distance de 533 pieds;

- 3 -

- s) le nom de rue Laberge à la voie connue présentement sous le nom de ruelle Laberge, et qui s'étend vers l'ouest, immédiatement au nord de la rue Craig, à partir de la rue Sainte-Elisabeth;
- t) le nom d'avenue Park à la voie connue présentement sous le nom de rue Tanguay, et qui s'étend du boulevard Crémazie à la rue Chabanel;
- u) le nom de boulevard Dorchester à la voie connue présentement sous le nom de rue Dorchester;
- v) le nom d'avenue Cléophas-Soucy à la voie formée du lot no 10-190 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui prolonge vers le nord l'avenue Cléophas-Soucy existante en bordure est de l'autoroute des Laurentides;
- w) le nom de rue Viel à la voie formée des lots nos 2-110, 6-163 et 10-191 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui s'étend immédiatement au nord de la place Cléophas-Soucy et à quelque cent pieds au nord de l'axe de la rue Viel existante, à partir de l'avenue de Poutrincourt jusqu'à l'avenue Cléophas-Soucy;
- x) le nom d'avenue Louis-Dantin à la voie formée des lots nos 2-118, 6-178, 10-206 et 10-205 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, et qui s'étend immédiatement au nord de la rue Viel, à partir de l'avenue de Poutrincourt jusqu'à l'avenue Cléophas-Soucy;
- y) le nom de rue Gaboury à la voie formée du lot de subdivision no 818 du lot no 201 du cadastre du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, et qui s'étend de la 13e avenue à la 15e avenue, entre les rues Bagot et Bélanger;
- z) le nom d'avenue Faribault à la voie formée du lot de subdivision no 102 du lot no 38 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, située immédiatement au sud de la rue Sherbrooke, et qui s'étend vers l'ouest à partir de l'avenue de Granby sur une distance d'environ 428 pieds;
- aa) le nom de terrain de jeux Jos. Montferrand au terrain de jeux borné par les rues Sainte-Catherine, Frontenac, de Montigny et du Havre;
- bb) le nom de parc Joseph-Paré au parc formé des lots de subdivision nos 1077 à 1250 inclusivement du lot no 188 du cadastre du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, et borné par les 41ème avenue et 43ème avenue et les rues Saint-Zotique et Beaubien;
- cc) le nom de terrain de jeux Saint-Clément au terrain de jeux formé des lots de subdivision nos 236 à 307 inclusivement du lot no 5 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, et borné par les rues La Fontaine, de Ville-Marie et Ontario et le lot no P.8 du cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe.

Montréal, les 1er décembre 1959,  
20 janvier 1960 et les  
5, 8, 11 et 12 février 1960. "

LE COMITE EXECUTIF,

  
PRESIDENT,

  
GREFFIER ADJOINT DE LA CITE.

Proposé par le conseiller Groteau,  
Appuyé par les conseillers J.-H. Savignac,  
Dupuis et Gagliardi,

Que ledit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant,

Sur la proposition du conseiller Bourque,  
Appuyée par les conseillers J.-N. Drapeau,  
Montpetit, Guillet et Meunier, il est

RESOLU:- que la partie du rapport du Comité exécutif présentement devant le Conseil et concernant la dénomination d'une voie qui s'étend de la 13<sup>ème</sup> avenue à la 15<sup>ème</sup> avenue, entre les rues Bagot et Bélanger, dans le quartier Rosemont. soit amendée en y remplaçant le nom "GABOURY" par celui de "SOUBIROUS".

La motion principale à l'effet d'adopter ledit rapport étant alors mise aux voix, il est

RESOLU:- que le rapport du Comité exécutif, tel que modifié, soit adopté.

(Certifié)

*Gabriel Morin*

Greffier de la Cité.

## New Names For Streets Are Studied

Members of city council will indulge in some name-dropping at a special meeting tomorrow night.

The name in question: Ahuntsic Terrace.

For years, a street bordering the Riviere des Prairies has been called Ahuntsic Terrace. Last month, city councillors followed a recommendation of the planning department and gave the same name to an extension of Fleury Place, also located in the north end of the city.

To end the confusion, council will drop the new Ahuntsic Terrace from the official roll and allow the older street near Riviere des Prairies to retain its traditional title. A new name for the Fleury Place extension will be suggested in the near future.

Council also will be asked to approve the naming of the following arteries:

Chouinard, just north of Perodeau avenue in Mercier Ward, after the late Honore-Julien Chouinard, lawyer, writer, president of the Quebec Geographical Society and member of the Royal Society.

Chauvin, extending from Langlois to Mignault 50 feet north of the avenue, after a captain whom Samuel de Champlain appointed commander during his first trip back to France in 1605.

Rosalie Place to a section of Elie-Blanchard avenue cut into three sections by the Laurentian Autoroute, after Mrs. Marie-Rosalie Gendron, who founded the Sisters of Mercy.

Ave Chauvin



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal  
de Montréal, tenue le 29 juin 1961.

L'article 109 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération  
le rapport suivant du Comité exécutif:

"LE COMITE EXECUTIF

a l'honneur de recommander, conformément aux rapports  
ci-joints du directeur du service d'urbanisme, de donner

a) le nom d'avenue de Carignan à la voie portant les  
nos 30-97 et 38-285 du cadastre de la paroisse de la Longue-  
Pointe, et qui s'étend immédiatement à l'ouest de l'avenue de  
Repentigny, vers le sud, à partir de l'avenue Faribault sur  
une distance d'environ 835 pieds;

b) le nom d'avenue Chouinard à la voie formée du lot  
de subdivision no 469 (et de son prolongement) du lot no 40 du  
cadastre de la paroisse de la Longue-Pointe, qui s'étend immé-  
diatement au nord de l'avenue Pérodeau, à partir de la rue  
Langelier, vers l'ouest, sur une distance de 775 pieds, pour  
bifurquer à angle droit vers le sud sur une distance de 170  
pieds;

c) le nom d'avenue Chauvin à la voie formée du lot  
de subdivision no 1491 du lot no 41 du cadastre de la paroisse  
de la Longue-Pointe, qui s'étend de la rue Langelier à la rue  
Mignault, à une cinquantaine de pieds au nord de l'axe de  
l'avenue Chauvin existante.

d) le nom de place Rosalie à la voie connue présen-  
tement sous le nom d'avenue Elie-Blanchard, qui est formée des lots  
nos 12-1, P.12, P.13-4, P.13-5, 13-6, P.13-7, P.8, P.13-14, P.18,  
P.19-616, P.19-617 et P.19-618 du cadastre de la paroisse de  
Saint-Laurent, qui est située à l'extrémité nord de la rue  
Rosalie et qui s'étend vers l'est à partir de la rue Filion sur  
une distance moyenne de 550 pieds;

e) le nom d'avenue de Montreuil à la voie connue  
présentement sous le nom d'avenue Elie-Blanchard, qui est  
formée des lots nos 328-270, 327-201, 327-200, 326-282, P.325,  
325-203 et 325-204 du cadastre de la paroisse du Sault-au-  
Récollet et qui s'étend immédiatement au sud de la rue Nicolas-  
Perrot à partir de la rue James Horrice jusqu'à la rue Drouart.

LE COMITE EXECUTIF,

*Alain Leduc*  
Président,

*Gabriel Morin*  
Greffier de la Cité.

Montréal, les 29 mai et 7 juin 1961."

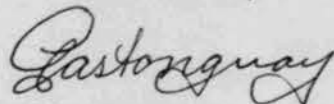
Proposé par le conseiller Saulnier  
Appuyée par les conseillers Angers, Landes,  
Sauvageau, Caplette, Hamelin, Hanigan,  
Robert, Bourret et Gagnon.

Que le dit rapport soit adopté.

Et, un débat s'engageant et ladite motion étant mise  
aux voix, elle est adoptée et il est

RESOLU: en conséquence.

(Certifié)



Greffier adjoint de la Cité

Règlement et documentation  
relativement à la dénomination  
de la rue *Chauvin*

Voir: Dossier  
Toponymie  
Règlement 3040

Adopté: Comité Exécutif 20/11/64  
Conseil 26/11/64

